



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

**Aquitaine
Lot-et-Garonne**

Créer ou reprendre une entreprise

Les aides financières



- **Aides liées à un projet d'insertion professionnelle**
- **Aides liées à un projet d'évolution professionnelle**
 - **Exonérations fiscales**
 - **Subventions**
 - **Aides au financement**
 - **Aides au conseil**

**Service Développement des Entreprises
Espace Conseil**

Impasse Morère C.S. 70118 47004 AGEN Cedex
Tél : 05 53 77 47 77 Fax : 05 53 68 01 50
E-mail : contact@cma47.fr

Aides liées à un projet d'insertion professionnelle

- **A.C.C.R.E.** : Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'une Entreprise.
Exonération pendant 12 mois des cotisations d'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, allocations familiales, retraite de base.
Contact : Centre de Formalités des Entreprises compétent.

Aides liées à un projet d'évolution professionnelle

- **Aides aux créateurs/repreneurs salariés : personnes titulaires d'un contrat de travail qui souhaitent engager une démarche de création ou reprise d'entreprise :**
Congé pour création ou reprise d'entreprise avec une exonération des charges sociales liées à l'activité indépendante.
Contact : Pôle Emploi.
- **Aides à la formation des repreneurs d'entreprises :**
Participation au financement du parcours de formation en vue de la reprise d'entreprise.
Contact : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.
- **Aide au recrutement d'un repreneur potentiel :**
Subvention pour le recrutement d'un agent d'encadrement dans le but de préparer la transmission de l'entreprise au salarié embauché dans un délai de 5 ans.
Contact : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Exonérations fiscales

- **Exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises nouvelles :**
Exonération dégressive des bénéfices réalisés dans les cinq premières années des entreprises réellement nouvelles et implantées dans des zones spécifiques zones d'Aide à Finalité Régionale (AFR) ou en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)-.
Contact : Services fiscaux ou cabinets comptables.
- **Exonération de la Contribution Economique Territoriale :**
Exonération de CET la première année ou sur les cinq premières pour certaines zones.
Contact : Impôts Services.

Subventions

Soutien à l'emploi

- **Soutien à la création d'emploi**
 - Subvention pour chaque emploi crée en C.D.I.
 - **Contact** : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Soutien à la reprise d'entreprise

- **Aide à l'Investissement et à la Transmission d'Entreprise** :
Subvention pour faciliter la mise aux normes ou le développement de l'entreprise à transmettre.
Contact : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Aides au financement

Soutien à la création ou reprise d'entreprise

- **Prêt N.A.C.R.E.** : Prêt entrant dans le dispositif N.A.C.R.E. (phase 2)
Prêt remboursable à taux zéro.
Contact : Caisse sociale du Lot-et-Garonne, Lot-et-Garonne Initiatives, Val de Garonne Initiatives et Aquitaine Active.
- **P.F.I.L.** : Prêt d'Honneur des Plates Formes d'Initiatives Locales : (si prêt bancaire obtenu) sans caution ni garantie personnelle à donner.
Prêt remboursable à taux zéro
Contact : Lot-et-Garonne Initiatives ou Val de Garonne Initiatives.
- **Fonds Aquitain de Garantie** : Fonds de contre garantie destiné aux projets de création et de reprise d'entreprise.
Apporte une garantie bancaire à hauteur de 50 à 70 % du financement bancaire à parts égales avec les fonds nationaux SOFARIS.
Contact : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine .
- **F.G.I.F.** : Fond de garantie à l'initiative des femmes
Apporte une garantie bancaire à hauteur de 70 % du financement
Contact : Préfecture, Service délégation départementale aux droits des femmes.
- **ADIE** : le micro-crédit
Prêt pour le financement des « micro-entreprises »
Contact : ADIE.

- **Prêt de la Caisse Sociale** : Prêt pour le financement des entreprises.
Il concerne le financement des besoins d'installation, de reprise et de développement pour les porteurs de projet ayant des difficultés d'accès au prêt bancaire.
Contact : Caisse sociale du Lot-et-Garonne.

Soutien spécifique à la reprise d'entreprise

- **Compte Epargne Transmission** : Ouverture d'un Compte épargne pour constituer un apport personnel dans le but d'une reprise d'entreprise (minimum 24 mois d'épargne)
Complète par une subvention l'épargne réalisée par le bénéficiaire.
Contact : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine .
- **Aquitaine Pré-garantie** : Fonds de contre garantie destiné aux petits projets de reprise d'entreprise.
Apporte une garantie bancaire à hauteur de 50 à 70 % du financement soit dans le cadre d'un financement bancaire ou d'un crédit vendeur.
Contact : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine .

Aides au conseil

Soutien à la création ou reprise d'entreprise

- **Dispositif NACRE** : Participation financière à l'accompagnement à la préparation du projet de création ou de reprise.
Subvention sur le coût de la mission réalisée par un organisme habilité.
Contact : CMAI 47

Soutien spécifique à la reprise d'entreprise

- **Aide à l'évaluation d'entreprise** : Participation financière au coût d'évaluation de l'entreprise à reprendre.
Subvention de 80 % sur le coût de la mission réalisée par un prestataire extérieur.
Contact : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.
- **Fonds aquitain d'aide au conseil** :
Aide de 80% du coût des prestations conseil en matière de développement de l'entreprise.
Contact : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.
- **Fonds d'expertise à la reprise par les salariés** :
Aide de 80% du coût des prestations conseil en matière de reprise d'entreprise.
Contact : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.
- **Chéquier conseil** :
Aide de 50% du coût des prestations conseil en matière de reprise d'entreprise.
Contact : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine